

AVIS D'EXPULSION : ICI A ÉTÉ EXPULSÉ·E UN·E ENCHÉSOYÉ·E ✨

L'expulsion d'une personne « enchésoyée » tombe par définition dans un vide juridico-soci(ét)al. L'expulsion d'enchésoyé·es n'est pas régulée, ce qui est une porte ouverte à l'expression de la violence institutionnelle et néropolitique dont sont déjà victimes tous les immenses, c'est-à-dire des personnes en non-logement ou mal-logement.

En effet, rien n'oblige un·e responsable d'un espace occupé sous forme d'abris de fortune, qu'il soit public (exemple : un pont surplombant une voirie régionale) ou privé (exemple : un parking de supermarché) de monitorer l'expulsion en tout ou en partie.

Ainsi, il est impossible de savoir dans quelles conditions la personne expulsée doit quitter son abri. A-t-elle un plan de secours ? A-t-elle la possibilité de partir avec ses affaires ou l'oblige-t-on à les abandonner en tout ou en partie ? Est-elle apte physiquement à déplacer ses affaires ? L'expulsion met-elle en péril son intégrité physique et sa santé mentale ?

Dès lors, le Syndicat des immenses demande dans l'immédiat un arrêt des expulsions des enchésoyé·e·s.

En outre, l'expulseur·euse n'est pas tenu·e par des balises légales de prendre des pincettes : comment s'assurer que l'expulsion, si tant est que ça soit possible, se passe dignement ? Impossible, dans l'état actuel d'indifférence sociétale à la question.

Pas d'expulsion sans relogement, que le « logement » initial soit, ou non, un simple abri !

Sur le long terme, nous demandons une réflexion dans le champ politique et institutionnel afin que ce type d'expulsion ne passe pas sous les radars et qu'elle soit encadrée par un modus operandi. La décision d'expulser doit pouvoir se faire par la voie judiciaire, au même titre que les expulsions domiciliaires ou de squats, afin que la force expulsante ne se croie pas autorisée à recourir à l'arbitraire, la violence et l'animalisation. Elles doivent aussi pouvoir laisser la possibilité juridique et temporelle à la personne en voie d'expulsion de déposer un recours face à la décision de l'expulser.

Les enchésoyé·e·s qui encombrant votre regard ne sont pas des « encombrants » pour autant !

www.syndicatdesimmenses.be



syndicatdesimmenses@gmail.com

✨ **enchésoyer (s')** : v. Se créer avec trois fois rien un semblant de chez-soi. **1.** *Un chez-soi de fortune, ou plutôt d'infortune, n'est pas un authentique chez-soi. C'est criminel de dire qu'ils « habitent » la rue ou qu'ils ont « choisi » d'y vivre. Ils s'enchésoyaient, c'est tout.* **2.** *Gaston n'a pas eu d'autre choix, pour sa survie physique et mentale, que de s'habituer tant bien que mal à la rue, de trouver ses marques dans ce contexte hostile et d'y installer ses repères, de revoir ses ambitions à la baisse et de s'en donner d'autres, minuscules et héroïques en même temps, au point, in fine, d'« habiter » son absence de chez-soi et d'envisager difficilement, voire pas du tout, de chambouler la fragilité extrême de cet équilibre obtenu de haute lutte. En un mot : il s'est enchésoyé.* (Extrait du *Thésaurus de l'immensité* du Syndicat des immenses, La Lettre volée, 2024)